

## Responsable sav froid industriel (F/H)

31270 VILLENEUVE TOLOSANE [Accéder à l'annonce en ligne](#) 



01/06/2026

 Temps plein

 Ouvert aux personnes en situation de handicap

### L'entreprise

Grâce à son réseau de plus de 80 agences et de près de 2300 collaborateurs répartis sur le territoire, cette entreprise intervient de manière réactive pour répondre aux besoins des clients en installation, maintenance et dépannage dans le domaine du Froid industriel.

### Le poste

Rattaché au Directeur d'Agence de Toulouse, votre mission consistera à assurer une relation de proximité avec vos clients dans le cadre suivant : renouvellement de contrats de service, extension de contrats existants, proposition de nouveaux contrats services, travaux supplémentaires, contrats de rénovation et interventions non planifiées.

Vous devrez également:

Améliorer le fonctionnement et les performances des installations de vos clients ainsi que leur conformité à l'égard de la réglementation,

Remonter les informations nécessaires à la mise à jour des bases de données clients,

Réaliser le suivi des devis de votre portefeuille,

Venir en appui pour solutionner les litiges créances et suivre les éventuels litiges facturation/technique,

Partager avec l'équipe votre expérience/expertise technique, en relais des services centraux notamment pour l'aspect réglementaire et technologique,

Gérer des litiges spécifiquement techniques avec clients en collaboration avec le Directeur Agence, Veiller au maintien d'une certaine proximité, de cohésion et d'engagement de l'équipe.

### Le profil recherché

Votre profil :

Idéalement issu d'une formation Bac à Bac+3 en Réfrigération / Génie Climatique,

Idéalement expérience sur un poste similaire,

Permis B requis,

Autonomie, rigueur et sens du service sont vos alliés.

Ce que l'entreprise offre :

Un 13ème mois, une part variable, une prime d'intéressement et de participation, de l'actionnariat salarial (environ 45 K€) Carte ticket restaurant avec un forfait de 12€ par jour (prise en charge par l'employeur de 60% par l'employeur), Télétravail (2j/semaine), 8 à 12 jours de RTT par an Formations internes (développement personnel et transition du métier), avantages CSE.